

TENNIS CLUB de CRÉPY EN VALOIS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Saison 2012-2013

Samedi 22 juin 2013 - 10h

Adhérents présents :

1 - BELLEMERE Gérard	
2 - BENEDETTI Bruno	
3 - BORONCZYK Andrej	Pouvoir : BORONCZYK Marie
4 - BORONCZYK Irène	Pouvoir : BORONCZYK Charles Henry
5 - BRETON Karine	
6 - CARON Jacky	
7 - CARRÉ Christophe	Pouvoir : ANICOTTE Séverine
8 - CARREL Patrick	Pouvoir : NICOLAS Eric
9 - CARREL Josy	Pouvoir : NICOLAS Magdeleine
10 - CAVALLI Frédérique	
11 - CAVALLI Olivier	
12 - CHIBANI Saïd	
13 - CLAIRE Franck	
14 - COCONI Julien	
15 - DELAERE Catherine	
16 - DELAERE Samuel	
17 - FLEURY Gilbert	
18 - HERBETTE Christophe	
19 - HERBETTE Didier	
20 - JACQUET Thomas	Pouvoir : CASSA Céline
21 - LEGAY Sébastien	
22 - MIGLIASSO Geoffroy	
23 - NUNS Laurent	Pouvoir : VERNAT Bruno
24 - PIAZZA Jean-Baptiste	
25 - SIODMAK Virgile	

Salariés de l'association présents :

CAVALLI Thibaud
VEZIER Denis

Invités présents :

DEMARET Jean-Pierre, Président de l'USC (départ à 11h)
NUNS Laurent, contrôleur aux comptes.

Invités excusés :

FURET Jérôme, Conseiller Général de l'Oise
GOURDAIN Philippe, vice-président honoraire du Président du club
LEFÈVRE Francis, Adjoint aux Finances et aux Sports

Parents d'enfants sans droit de vote :

Madame PIN, Monsieur MIGLIASSO

Le président ouvre la séance en remerciant Jean-Pierre DEMARET et les adhérentes et adhérents de l'association de leur présence, excusant Jérôme FURET conseiller général de l'Oise et Francis LEFEVRE adjoint au maire de Crépy en Valois en charge des finances et du sport. Jean-Pierre DEMARET précise qu'il devra quitter impérativement l'assemblée générale pour 11 heures. Il rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

Le président souhaite indiquer que cet ordre du jour n'est pas celui voté par le Comité de Direction. La question posée par le président, sous la forme que doivent prendre les comptes-rendus de comités de direction, devrait figurer dans un point précis de l'ordre du jour et non dans les questions diverses. Le président ajoute que les questions diverses ne donnent pas lieu à un vote de l'Assemblée Générale. Par contre, elles peuvent légitimement entraîner un débat sans conclure sur un vote au final.

Le secrétaire répond que cet ordre du jour est bien celui défini en réunion de Comité.

Le secrétaire indique qu'il n'est pas possible (cf. statuts) que les questions qu'il a lui-même posées aient un « rang inférieur » à celle posée par M. Carrel. Soit toutes ces questions sont des points spécifiques, numérotés comme tels dans l'ordre du jour, soit la question posée par M. Carrel est une question diverse, à l'égal des questions posées par le secrétaire.

Le secrétaire indique que, conformément aux statuts de l'association, toutes ces questions, en interrogeant l'Assemblée Générale sur les problèmes de fonctionnement de l'association, sont bien des « questions d'intérêt général » telles qu'évoquées par les statuts, à traiter par l'Assemblée Générale, avec un vote de cette même Assemblée Générale.

1 - Rapport moral, par le Président - Patrick CARREL

Chers amis,

Le Tennis club de Crépy en Valois est une association sportive dont l'objet est la pratique du tennis et en corollaire le fait que les adhérents trouvent du plaisir à pratiquer cette discipline mais aussi à participer aux activités de l'association en tant qu'adhérent ou en temps qu'élu.

Cela me paraît être une évidence mais l'exercice écoulé a démontré que la vie au quotidien de notre association n'est pas un long fleuve tranquille et que l'énergie consacrée à de multiples affaires endigue notre capacité à porter cette énergie sur des projets nouveaux.

Quand j'ai pris la présidence de cette association en octobre 2010, j'ai rappelé les règles du jeu de ce qui me semblait appartenir à une organisation démocratique : la confrontation des points de vue mais la solidarité sans escalade ; le respect des mandats ; la convivialité et la communication extérieure.

11/ solidarité et discipline

La majorité des décisions étant prises entre deux assemblées générales par les membres du comité de direction que vous avez élus pour 4 ans, j'ai simplement précisé que le débat devait être entier au sein de nos réunions de comité mais qu'il convenait ensuite d'être solidaire des décisions prises. Ce n'est pas aujourd'hui le cas et cette situation nuit au bon fonctionnement de notre association.

Nous sommes en présence d'un secrétaire en poste depuis plus de 30 ans. A ce titre, durant les 21 années de présidence de Philippe GOURDAIN, qui avait la sagesse de ne jamais répondre aux mêls, le secrétaire aura été un président de fait, faisant découvrir le jour même des réunions l'ordre du jour, en une trentaine de points, l'argumentation nécessaire à ses positions et faisant un vrai relevé des débats enrichi de remarques aux remarques car par grande politesse, il estime qu'il lui revient de conclure les propos. Vous avez ainsi été gratifiés de couleurs différentes pour expliquer l'apport et les réactions de chacun.

Nous aurons au moins progressé quelque peu cette année car les dates des comités ont été programmées en début de saison et l'ordre du jour établi 48 heures à l'avance.

Sur la solidarité des décisions, le secrétaire entend faire savoir haut et fort pourquoi il estime que le comité est dans l'erreur quand il vote une décision à l'unanimité moins sa voix. Ce fut le cas, parmi tant d'autres, de l'embauche de CF en septembre, professeur d'éducation physique pour assurer des cours le lundi soir alors que les cours adultes ne peuvent être dispensés que par des BE ou DE tennis, donc Maxime ou Pascal ou un autre BE DE et que je n'étais en possession ni du CV ni de son diplôme.

Il n'hésite pas à dresser cinq pages aux adhérents concernés par ces cours du lundi soir les invitant à réagir très fermement auprès du président.

12/ respect des mandats

Le secrétaire ne reconnaît pas la position particulière du président puisqu'il n'hésite pas à écrire le 3 décembre 2011 à tennis Infos en réaction à l'article « le président de club exerce un pouvoir hiérarchique direct sur les autres membres du bureau. »

Il conclut :

Pour tout vous dire, laissant mes convictions de citoyen et de militant associatif prendre le pas, je considère que non, non et non, une association n'est pas une entreprise avec à sa tête *un chef* ! Une association est la toute première pierre, peut-être l'expression la plus vivace, particulièrement en France, de ce qu'on appelle... la démocratie. Une bien belle idée, que nous souhaitons tous défendre !

Cordialement
Christophe Carré
Secrétaire du Tennis Club de Crépy en Valois
(mais j'écris ici à titre personnel, n'étant le porte parole que de moi même).

Combien de fois, je me vois reprocher a posteriori d'avoir fait là où je n'aurais pas dû faire ou de n'avoir pas fait là où il pense que j'aurais dû faire.

Il faudrait donc, selon le secrétaire, que je demande au comité, voire lors de l'AG, l'accord systématique avant toute démarche. Effectivement, je n'ai pas demandé d'autorisation pour obtenir des lots du Crédit Mutuel pour le tournoi jeunes, pour mettre en place l'entraînement physique qui était absent l'an dernier, pour m'occuper et coordonner l'arbitrage puisqu'aucun membre n'a souhaité s'en charger, pour emmener les stocks de balles jaunes à Amiens, pour réparer avec Julien le grillage du court 2, pour m'occuper de Balle Orange le 2 juin et participer, y compris le dimanche, à représenter l'association 19 fois à l'extérieur et 21 en interne ...entre autres.

Je le fais dans l'intérêt du club, de la pratique du tennis. Si la délégation ne s'applique pas, il est de mon devoir de président de prendre en charge.

13/ gestion des salariés

Bien que le président élabore les déclarations uniques d'embauche, les contrats de travail, les signe comme représentant légal de l'association, le secrétaire précise que « les 460 adhérents sont tous employeurs ». Je lui demande d'être vigilant sur la relation avec les salariés car en cas de difficultés, c'est bien le président qui devra représenter l'association devant les prud'hommes.

Est-il normal que je découvre à ma prise de présidence en octobre 2010 qu'il n'y a pas de registre de personnel, qu'un AMT en formation Florent ROBIN donne depuis septembre des cours sans qu'aucune DUE ne soit établie ni aucun contrat de travail, que les BE DE effectuent 11 heures continues le mercredi sans pause ?

Le secrétaire va jusqu'à écrire que les AMT en formation (trois jeunes cette année) doivent disposer d'une carte professionnelle alors qu'ils n'ont aucune qualification et que nous ne devrions pas les salarier. Il va même jusqu'à alerter, contre l'avis du comité, l'inspection du travail qui, heureusement pour nous, ne se déplace pas le samedi. Je dois prendre l'attache de la DDCS puis de la FFT pour conforter ma position : les AMT en formation peuvent bénéficier d'une attestation de stagiaire mais pas de carte professionnelle. Il est souhaitable de les salarier sans limitation aux 15 heures de stage pour bénéficier notamment de la couverture de leurs frais de formation par AGEFOS. Enfin la présence physique du DE tuteur n'est pas nécessaire quand il évolue le mercredi ou le samedi.

Selon le secrétaire je suis « le président des salariés » et il s'arroge le titre de « secrétaire des adhérents ».

Je pourrais multiplier les exemples. Cette polémique pour la polémique est destructrice et contre productive pour notre club. Le secrétaire avoue même qu'il n'a pas fait certains compte-rendus car il n'y avait aucune polémique.

14/ réunions de comités

Nos réunions de comité sont devenues des discussions de cours d'école. Nous en sommes devenus ridicules vis-à-vis de vous et désormais le « petit comité » comme le qualifie le secrétaire se voit accuser de discrimination, de non respect des statuts ou du règlement intérieur. Ce qui me navre le plus, ce sont les trois démissions du comité de gens motivés et actifs : le couple CAVALLI et Samuel DELAERE.

Afin de sortir de cet imbroglio, j'ai proposé au comité de réunir une AGE. Le comité ne l'a pas souhaité.

J'ai ensuite proposé au comité du 15 février 2013 de retirer le mandat de président à Patrick CARREL puis celui de secrétaire à Christophe CARRE par vote à bulletin secret. J'avais rédigé préalablement les argumentaires de manière qu'on ne passe plus des heures entières à se battre sur la conformité des propos. Le comité, qui pourtant a voté ces mandats, a considéré qu'il n'était pas habilité à les reprendre.

Lors de cette réunion, il a été débattu du procès verbal de l'AG du 30 septembre. En dépit du vote majoritaire du comité pour retirer certains propos non exprimés par le secrétaire (page 9 du CR), le secrétaire publie sa version et la met en ligne.

Durant ce comité, j'ai été interrompu à chaque phrase de ma lecture, le secrétaire tournant la tête au comité. C'est une méthode très éprouvée du secrétaire qui m'a conduit en définitive à quitter cette réunion ne pouvant m'exprimer normalement. Bel exemple de démocratie, de surcroît devant deux jeunes AMT en formation.

J'en viens pour conclure sur ce point à l'arme suprême de notre secrétaire : la démission. Durant ma présidence, et cela figure dans les procès verbaux des comités qu'il élabore et que je ne signe plus depuis deux ans, il a donné sa démission à trois reprises en étant en désaccord avec la position du comité mais il n'a jamais remis sa lettre de démission et par mèm nous avertit dès le lendemain matin de son changement de position. Il menace également de porter plainte ce qu'il n'a jamais fait.

Dernièrement, le 3 juin, il envoie à tous les adhérents une lettre ouverte de 28 pages avec ses annexes. Plusieurs adhérents m'ont signifié leur indignation et leur surprise de tels propos.

Il publie cette lettre ouverte sans l'accord préalable du comité tout comme l'ordre du jour de cette assemblée générale alors que le comité l'avait dissuadé de porter devant l'assemblée des questions personnelles très éloignées de l'intérêt général de l'association. De surcroît la version pdf jointe au mèm et les documents mis en ligne ne sont pas les mêmes.

Sur l'annexe 3 du CR du 15 février 2013 intitulée « questions relatives aux pratiques de M CARREL posées au comité tout au long des réunions depuis deux ans », le secrétaire isole des termes en n'expliquant pas le contexte et se permet ensuite un commentaire. Non seulement, c'est manipulateur mais plus encore il ne respecte pas nos textes car le vote du comité est d'une voix pour publier cette annexe (le secrétaire) une autre voix pour ne pas la publier (le président), les autres membres du comité s'abstenant et en cas de vote à égalité, la voix du président est prépondérante.

15/ communication

En dernier lieu, je souhaite parler de la communication. Elle est à ce jour complètement maîtrisée par le secrétaire. Avec plus de 3.500 courriels en moins de trois ans, le bureau fait face à un épuisement d'autant plus important que c'est quotidien, dimanches et fêtes compris. Cela représente souvent plusieurs pages et plusieurs mèm sur le même sujet dans la même heure. Je me trouve même accusé de n'avoir pas répondu sous 48 heures.

Il en est de même des parutions sur le site où je dois me battre pour que de nouveaux logos de bailleurs de fonds figurent dans leur format correct et où quand le président rédige un mot du président (je ne l'ai fait que trois fois), ce dernier curieusement ne reste que cinq jours sur le site.

Pour en sortir, le comité vous propose de vous prononcer sur deux points :

- définir ensemble la forme que doivent prendre les comptes rendus des réunions de comité.
- réunir dès septembre une assemblée générale extraordinaire permettant d'élire un nouveau comité.

Si je suis mis en minorité, je quitterais mes fonctions de membre du comité de direction et je serais heureux de consacrer plus de temps à ma famille et à ma pratique du tennis.

Il Mais parlons maintenant de ce qui doit être la vraie préoccupation de notre association : la pratique du tennis, selon le souhait de nos adhérents en respectant cet équilibre de plus en plus compliqué entre loisirs et compétition.

J'ai actualisé l'étude que j'avais faite en 2010 pour comparer le Tennis Club de Crépy avec d'autres clubs de même importance dans l'Oise. Cela démontre que notre club présente encore des marges d'évolution : structures couvertes ; compétition ; finances ; convivialité.

21/ structures couvertes

Nous étions à l'époque le 7^{ème} club de l'Oise avec 365 adhérents, 46% de jeunes et seulement 37% d'équipes jeunes sur nos 19 équipes, chiffre bien en retrait par rapport à la trentaine d'équipes engagées des autres clubs.

Nous sommes à ce jour devenus le quatrième club de l'Oise et le sixième de Picardie pour 451 licenciés mais nous avons en plus une quinzaine d'adhérents licenciés dans d'autres clubs.

Nous avons dépassé désormais Chantilly, Rully et Senlis.

Notre ratio d'adhérents par structure couverte était en 2010 de 122. Il est passé à 155 ce qui précipite l'urgence de travailler sur une quatrième structure dont le montage est de plus en plus complexe et aléatoire même si un atout important demeure dans notre capacité de participer au financement global d'un tel projet.

22/ compétition

Au niveau compétition, nous sommes largement sous classés. Le club n'a que deux joueurs en seconde série (Kévin et Pascal) aucune équipe au niveau national, seulement 3 équipes au niveau régional là où Lamorlaye, Compiègne, Beauvais et Rully disposent chacune de 2 équipes en Nationale et de 9 à 15 équipes en régionale. Notre

équipe 1 Hommes accède au niveau régional cette année tout comme l'équipe 1 Femmes. Mais notre équipe 1 Hommes a joué ce printemps contre Thourotte 4.

Un corollaire important nécessite d'accompagner ces équipes régionales par des arbitres car c'est une nouvelle exigence des règlements sportifs ce qui explique que nous ayons porté l'accent cette année sur ce point.

Au niveau des classements, le Club comprend 34 joueuses et 115 joueurs mais seulement 9 jeunes en troisième série.

Cet enjeu d'équipes fanion qui tirent le club, sans tomber pour autant dans la stratégie d'acheter des joueurs ou des joueuses, voire étrangers, reste une priorité.

Avec les groupes compétition et ceux de deuxième heure, proposés sans surcoût par le club, nous cherchons à faire progresser ensemble des jeunes d'une même classe d'âge pour les conserver au club. Nous y arrivons avec des 17/18 ans, des 13/14, des 10/11 et une classe 2005/2006 prometteuse. Mais les avancées sont difficiles.

Votre comité a voté une bourse pour Marie Alizé DELAERE 15/3 à 12 ans mais finalement rien n'a été mis en place. Nous devons nous soucier du tennis féminin.

Je laisserais Kévin faire le bilan de la saison sportive.

23/ Finances

Notre club dégage des excédents depuis plusieurs exercices. Alors que personne n'y croyait, votre président a monté un dossier pour solliciter la prolongation de l'aide du contrat de Maxime LEMAIRE dont la convention triennale avec le Conseil régional venait à échéance en août 2012 et qui nous octroyait 11.000 € annuels. Nous avons obtenu la prolongation sur deux ans avec une aide de 9.000 € pour 2013 et 7.000 € pour 2014.

Néanmoins, même si l'équilibre financier de l'école de tennis, que Cathy DELAERE et moi avons calculé en 2010, demeure d'actualité, il faut bien mesurer les conséquences financières de la crise sur les différents concours dont nous bénéficions :

- Le Conseil général a introduit en septembre 2012 le coupon Oise sport qui fait désormais bénéficier les familles. C'est une perte sèche de 3.200 € pour le club.

- Aucun sponsor n'a renouvelé cette saison son contrat. C'est à nouveau un manque à gagner de 1.800 € pour notre association.

- L'aide à la vie sportive locale versée par le Conseil Général va diminuer car elle reste essentiellement conditionnée par la part des salaires des BE DE. Or, nous avons reçu 11.980 € en 2012 mais le calcul 2013 ne pourra prendre en compte l'activité de nos AMT.

- La subvention de la Ville de Crépy en Valois, proposée par l'USC, a augmenté pour 2013 et le travail effectué sur les kms athlète a permis de porter cette subvention à 13.875 € contre 10.894 € l'an dernier. N'oubliez pas de consigner sur le fichier excel approprié les kilomètres que vous avez parcourus durant la saison 2012-2013 sur vos compétitions individuelles. Cette contribution est naturellement indépendante des autres contributions volontaires de la Ville.

Le club accompagne le coût des cours adultes et pratique des tarifs très abordables. Merci à tous nos bailleurs de fonds qui nous accompagnent et nous soutiennent.

Vous aurez à décider lors de cette AG de votre niveau d'acceptation de cours par une disposition de modification de notre règlement intérieur.

24/ convivialité

Nous avons poursuivi nos rendez vous habituels : fête du club, fête de l'école de tennis, soirée patinoire, sortie Roland Garros. Nous avons organisé pour la première fois une fête de l'école de tennis à Noël avec sapin, friandises et photos. Je remercie Céline CASSA, Gilbert FLEURY, Jacky CARON et toutes celles et ceux qui se sont investis à leur réussite.

Nous pourrions imaginer également d'autres moments comme des rencontres informelles de doubles inter-génération et interclassements.

On vient enfin de décider d'utiliser le demi court 5 pour du tennis ballon. Mais il faut balayer, recouvrir les cailloux et placer un filet. J'avais commencé à balayer sans vraiment terminer lors du Balle Orange. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

La convivialité c'est également la capacité pour chacun et chacune de prendre du plaisir. Or, dès que vous réservez au club de Crépy, vous héritez d'un message « attention, vous venez de réserver un court. Vérifiez donc que vous êtes pleinement en accord avec le règlement intérieur ! Pensez à une paire de chaussures propres ! art 5 (en rouge) pour toute réservation, les noms des joueurs indiqués correspondent aux joueurs présents sur le court. Suivent des articles précisant remplacements et sanctions encourues. Et on termine par : ces articles seront appliqués avec vigilance et fermeté ». La réservation est le premier acte accompli par un nouvel adhérent. Cette forme est-elle

propice à donner envie, à vraiment s'engager dans l'association ? Là encore, il conviendrait de trouver une formule alliant convivialité et rappel des règles.

25/ Projets

Je ne suis pas revenu sur les multiples « affaires » qui émaillent notre quotidien, appelant toutes à des sanctions car je reste convaincu que seuls les projets sont fédérateurs dans une association.

Le secrétaire a écrit que je proposais des « projets pharaoniques ».

Effectivement je propose qu'on puisse travailler :

- A court terme sur l'éclairage de courts extérieurs.
- A court terme sur le recrutement d'un emploi administratif à temps partiel, différent d'un contrat avenir non adapté. Tout est concentré sur la permanence du dimanche matin (et j'en remercie Gilbert) ou l'envoi par courrier au domicile du secrétaire. Des clubs comme Creil, Compiègne, Méru disposent d'un emploi participant aux permanences des tournois, aux animations des enfants, aux soirées à thème et qui aide également à des dossiers administratifs.
- A moyen terme sur un nouveau club house dans l'emprise du demi court 5. Les extensions que nous envisagions sur notre club house actuel obligeraient à lever des contraintes fortes comme les réseaux à fleur de sol, la difficulté d'étendre la surface pour des vestiaires inexistantes et des douches trop réduites au nombre de deux.
- A long terme sur une nouvelle structure couverte.

Je remercie toutes celles et ceux qui consacrent de l'énergie pour l'association, vos élus, nos sept salariés mais aussi les parents et les compétiteurs qui accompagnent les déplacements, qui ont accepté de parrainer les groupes compétitions ou qui acceptent de participer aux permanences des tournois.

J'en ai fini. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à pratiquer le tennis mais surtout à sortir d'une ambiance qui ne nous permet plus de travailler sereinement.

Place au tennis et à une ambiance plus propice au plaisir de chacun dans une association qui possède des atouts non négligeables et un Tennis Club qui doit évoluer pour la pratique de tous.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président

Saïd CHIBANI intervient en cours de lecture pour se plaindre des propos de M. CARREL et de son rapport moral.

Au terme de cette lecture, le secrétaire indique que lorsqu'un adhérent s'adresse publiquement à une assemblée pour dire tout le mal qu'il pense d'un autre adhérent, cela s'appelle une lettre ouverte.

Le secrétaire indique qu'il a eu le courage, lui, de clairement prendre ses responsabilités dans cet exercice.

Le secrétaire constate que c'est la deuxième année que M. CARREL confond ainsi l'exercice de la lettre ouverte et le rapport moral du président de l'association.

Le secrétaire regrette donc de constater que c'est la seconde année qu'il n'y a pas de rapport moral de l'association.

Le président demande aux membres du comité de direction présents si ses propos ont déformé ce qui se passe lors des comités de direction et suite aux actions du secrétaire. Seul Julien COCONI confirme les propos du président.

Le secrétaire indique que ce qu'a lu M. CARREL, si c'est son rapport moral, reste bien, comme l'an passé, un rapport immoral en étant complètement à charge pour le secrétaire, ce qui relève bien du point de vue exclusif de M. CARREL et non de celui du président d'une association de 475 adhérents qui n'ont pas tous une vision identique de celle de M. CARREL.

Pour toutes ces raisons le secrétaire indique qu'il ne participera pas au vote sur ce rapport moral qui n'existe pas.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres remarques.

Mme CARREL TORLET fait remarquer au secrétaire que dans ses remarques il n'y a aucune distinction entre le principal et l'accessoire. Le secrétaire lui précise qu'il a déjà entendu cette remarque et que bien entendu M CARREL est le principal et lui l'accessoire, idée répétée dans de nombreux courriels. Le président tient à dire qu'il n'a jamais traité le secrétaire d'accessoire.

Rapport approuvé par 25 pour, 1 contre et 5 abstentions. 1 adhérent ne participe pas au vote.

7 – Intervention des invités.

M. DEMARET, président de l'USC, demande s'il peut intervenir. Il rappelle qu'il avait souhaité que l'Assemblée Générale ne se tienne pas un dimanche matin et qu'il remercie donc l'association d'avoir choisi un autre jour. M. DEMARET réitère cependant qu'il ne pourra rester plus, ayant d'autres engagements sur cette matinée.

Le président du club lui donne la parole.

M. DEMARET redit qu'il est heureux de constater la bonne santé de l'association. Il indique que si Patrick CARREL a pris en charge le projet de quatrième court couvert, M. DEMARET est fortement convaincu que c'est assurément la personne la plus à même de faire aboutir ce projet. M. DEMARET insiste sur cette conviction qu'il a pu se forger durant le travail commun mené au sein de l'USC avec Patrick CARREL.

M. DEMARET regrette de constater les problèmes de fonctionnement du Comité. M. DEMARET indique qu'un président n'est pas un membre comme les autres. Le rapport moral est l'exclusivité du président. Par contre un secrétaire est là pour exécuter les décisions du comité de direction.

M DEMARET précise qu'il est très inquiet du devenir du TC Crépy.

(M. DEMARET, invité à confirmer la transcription présente de ses propos n'a pas répondu à cette sollicitation).

Le secrétaire intervient pour demander à M. DEMARET, président de l'USC, de s'abstenir de prendre ainsi fait et cause pour M. CARREL. Le secrétaire invite très fermement M. DEMARET à rester dans son rôle de représentant de l'USC et non en partisan de M. CARREL. Le secrétaire demande à M. DEMARET si cette prise de position de sa part ne serait pas due, par hasard, au problème qu'il y a eu entre le club et l'USC, à propos de cette histoire de médaille de l'USC pour l'ancien président du club de tennis ?

M. DEMARET ne répond pas.

M. DEMARET quitte l'assemblée conformément à ses engagements.

2 - Rapport annuel d'activités, par le secrétaire - Christophe CARRÉ

2.1 - Les effectifs rapportés aux installations.

Sur Tennisweb sont inscrits 472 membres (mais deux intitulés de service : moniteurs).

Sur Adoc (site de la FFT – Gestion des licences) on trouve à ce jour 451 licenciés (mais des adhérents sont licenciés dans d'autres clubs, des Pass Tennis sont en cours).

Il reste encore quelques adhérents sous la formule des « cotisations de date à date ». Ils ne sont donc plus adhérents (mais l'ont été dans une partie de la saison qui s'achève) mais licenciés.

Au final des statistiques que l'on traitera sur la base de 475 adhérents.

La position du TC Crépy en Valois, dans l'Oise.

Pour ce qui est des effectifs, le TC Crépy en Valois est le 4e club de l'Oise, voire 3e à égalité avec Beauvais (477 licenciés). Viennent le TC Pompadour, le TC Lamorlaye, le TC Beauvais).

Pour ce qui est des courts couverts, le TC Crépy en Valois est entre la 6 et 8e place. (3 courts couverts).

Pour ce qui est des courts extérieurs, le TC Crépy en Valois est entre la 10 et la 23e place (4 courts).

Pour ce qui est du nombre d'équipes engagées, le TC Crépy en Valois est à la 12e place (la 16e place l'an passé).

Autant dire que ces éléments (sources : Adoc-FFT) illustrent une position du club tout à fait honorable, sans « anomalie » particulière telle qu'une insuffisance du nombre d'équipes engagées. Un nombre d'équipes engagées à mettre directement en relation avec les installations, les unes dépendant fortement des autres.

La position du TC Crépy en Valois, en Picardie.

Pour ce qui est des effectifs, le TC Crépy en Valois est le 6e club picard (il faut rajouter au palmarès précédent les deux clubs amiénois).

Pour ce qui est des courts couverts, le TC Crépy en Valois est entre la 15e et la 27e place.

Pour ce qui est des équipes engagées, le TC Crépy en Valois est à la 18e place.

Là encore, pas d'anomalie particulière, la relation entre le nombre d'équipes engagées et le nombre de courts étant cohérente.

On peut retenir toutefois la pertinence d'un projet d'un quatrième court couvert.

- chacun a en mémoire le ratio retenu pour l'équipement en court couvert : 100 adhérents par court couvert. Autant dire qu'avec 475 adhérents, la pertinence de ce projet n'est plus à établir.

- on peut même dire qu'avec ces statistiques, le TC Crépy en Valois est sous-équipé par rapport à des clubs comparables, tous localisés dans des villes autrement plus importantes que Crépy en Valois.

Le club a gagné des adhérents chez les seniors, surtout hommes : une vingtaine d'adhérents.

Une baisse assez nette chez les jeunes enfants (surtout très jeunes avec la réorganisation des cours de Mini-Tennis limités à 10 élèves contre 15 la saison précédente).

2.2 – La répartition géographique des 475 adhérents.

Sur les 470 adhérents (sur les 475, 5 ne sont plus adhérents (cotisations date à date), 457 sont licenciés au TC Crépy en Valois.

18 sont licenciés dans un autre club.

Sur les 475 adhérents de la saison, 270 habitent Crépy en Valois, 162 hors Crépy en Valois mais dans la Communauté de Communes des Pays du Valois (CCPV). Soit 432 adhérents, 91 % des effectifs. 43 adhérents habitent hors CCPV.

Une statistique importante (cf. proposition de tarifs crépinois et non crépinois) : 57 % des adhérents habitent Crépy en Valois et 43 % hors Crépy en Valois.

En exagérant un peu, on peut presque dire que c'est quasiment moitié/moitié. En tous cas, une répartition qui montre que le club perdrait beaucoup à considérer une moitié de ses adhérents comme une moitié différente.

Sur les adultes (253 adultes), 137 sont crépinois, 80 non-crépinois mais habitants de la CCPV (217 adhérents = 86 %) et 36 hors CCPV.

L'équilibre est encore plus net (rappel : la proposition de tarifs crépinois/non crépinois concerne essentiellement les adultes) : 54 % de crépinois et 46 % de non-crépinois. On avoisine, sans trop d'exagération, le moitié/moitié.

Sur les enfants (222 enfants) : 132 crépinois, 82 non-crépinois mais CCPV (214 enfants = 96 %) et 8 enfants hors CCPV. Soit 59 % de crépinois et 41 % de non-crépinois (enfants à 90 % à l'Ecole de Tennis donc non concernés par des tarifs crépinois/non crépinois).

2.3 - Taux de fidélité.

34 % des adhérents de cette saison sont des néo-adhérents. 1 adhérent sur 3.

Sur un an : 66 % des adhérents inscrits l'an passé ont renouvelé leur adhésion sur cette saison. 2 sur 3. Une telle statistique pourrait être satisfaisante.

Sur deux ans, ce ne sont plus que 44 % des adhérents qui renouvellent leur adhésion. Moins de 1 sur 2. Cela pose des questions.

Sur trois ans, ce ne sont plus que moins de 1 adhérent sur 3 qui renouvellent (30 %). C'est réellement peu satisfaisant.

Et le phénomène s'accroît par la suite. Sur quatre ans : 20 %. 1 sur 5.

Pour l'anecdote, les adhérents inscrits depuis plus de quinze ans ne représentent que 4.21 % des effectifs.

2.4 - Répartition Hommes/femmes.

Club : 73 % d'hommes et 27 % de femmes.

Chez les adultes : 75 % d'hommes et 25 % de femmes.

Chez les enfants : 70 % de garçons et 30 % de filles.

2.5 - Moyenne d'âge.

Une statistique totalement inutile, la moyenne d'âge des adhérents : 27 ans.

2.6 – Catégories.

47 % d'enfants (moins de 18 ans) et 53 % d'adultes.

2.7 - Ecole de Tennis.

194 élèves (petite baisse mais due à la réorganisation des cours de Mini Tennis déjà signalée).

77 % des enfants ont remis le Coupon Oise Sport (149 enfants).

23 % ne l'ont pas fait.

Auparavant l'association touchait 16 € de subvention du Conseil Général par enfant, soit un montant qui aurait été de 3104 € pour cette saison. Le Conseil Général alloue désormais nominativement cette subvention aux enfants, via le club, pour un montant de 10 € par enfant.

2.8 - Le planning hebdomadaire.

Les cours collectifs enfants : 44h30

Les cours collectifs adultes : 11h

Un total de 55h30 de cours collectifs encadrés par des enseignants salariés par l'association.

Les groupes aidés le sont pour un total de 13h entièrement financées par le club (groupe 2eh : 6h / groupe 3eh (4 élèves) : 6h / groupe 2eh Mini Tennis (4 élèves) : 1h)

La moyenne par cours collectifs est de 6.15 enfants par groupe (4 groupes à 4 mais 2 groupes à 9 élèves (Mini Tennis).

Les horaires hebdomadaires de chaque salarié du club : DV a assuré 7h / SE a assuré 3h / TC a assuré 4h / KF a assuré 2h / NB (en doublon avec ML) a assuré 2h / PCO a assuré 10h / ML a assuré 10h30 (mercredi) et 19h semaine et samedi, soit 29h30.

Les cours adultes : 6 groupes à 4 sur les 11 groupes. 5 groupes à 6. Total de 52 adultes.

Un rappel : ces cours collectifs adultes ont été créés pour permettre une initiation au tennis pour les néo-adhérents. Une donnée à ne pas oublier en réservant au moins deux créneaux pour les néo-adhérents chaque saison. C'était le souci mis en œuvre avec les cours collectifs du lundi soir.

A ce propos, le secrétaire regrette que 19 inscrits pour des cours collectifs le lundi en soirée (24 places en fait) ont été désinscrits par une décision du Comité de Direction le dimanche 30 septembre (après pourtant un accord du Bureau le jeudi précédent pour l'embauche de ce salarié). Le secrétaire indique que, au final, cette annulation repose sur une simple question de niveau de rémunération. Il était parfaitement possible de mettre en place les deux cours collectifs enfants (5 salariés du club ont déjà évolué dans un cadre non légal, sans diplôme suffisant pour assurer un enseignement). Quant aux cours collectifs adultes, le TC Senlis avait recruté ce professeur avec le statut d'entraîneur physique. Le club aurait ainsi été en règle. Au moins autant qu'avec 5 salariés sans diplôme suffisant (AN, DV et les trois stagiaires AMT).

Le secrétaire souligne le mérite du président d'avoir trouvé un bénévole pour assurer l'entraînement physique du lundi soir : Christophe VARNIERE (USC Athlétisme) qui est donc à remercier très fortement

Le Comité a donné son accord pour la mise en place d'un entraînement équipes 1 homme (2h, le vendredi en soirée) et un entraînement équipe 1 dames (1h le lundi en soirée). Le principe retenu est la prise en charge par les joueurs eux-mêmes (pas de moniteurs salariés par le club). Le club met juste le court à disposition.

Enfin, sur ce planning hebdomadaire, il y a eu un strict respect de la règle de ne pas prendre plus d'un court couvert pour les activités club ou les réservations par le biais du club.

Une règle qui assure un juste partage des installations, notamment des courts couverts, entre les trois composantes du club : les compétitions, les cours et la pratique libre.

Sur les groupes aidés (2eh et 3eh), le secrétaire, avec le souci de ne pas être trop long, renvoie à son rapport d'activités de l'an passé qui détaille les principes retenus.

2.9 - Les réservations enfants.

Tennisweb permet d'établir un certain nombre de statistiques qui peuvent donc être des éléments de réflexion. 102 enfants ont réservé des courts, soit 52 % de l'effectif.

Il est donc à regretter que plus de la moitié des enfants de l'Ecole de Tennis ne sont probablement jamais venus sur les installations du club en dehors de leur(s) heure(s) de jeu hebdomadaire(s) et encadrées ! (la fréquentation habituelle du club montre que les adhérents ne viennent plus sans réserver).

Pour l'anecdote : le palmarès des réservations enfant : Maxime COLAS (55h), puis Marie Alizée (49h), Benjamin COLAS (45h), Thibaud (44h), Hugo Jacquet (43h).

Sur les 102 enfants « réserveurs », on a une moyenne de 13h réservées dans la saison (dix mois cette année). Une semaine sur deux. Une statistique trompeuse.

En fait, pour ces enfants qui ont réservé (102), 1 sur 3 n'a réservé (en moyenne) que 3h sur 10 mois ! Fort peu donc.

La seule fréquentation qu'on peut juger satisfaisante est constituée par 22 % des 102 qui ont réservé, en moyenne, 30h, soit 1h par semaine. Autant dire 22 enfants sur 194 inscrits qui ont des habitudes de jeu en dehors de leur heure(s) de cours hebdomadaires.

A noter, sans être plus précis, que l'essentiel de ces enfants jouent avec leur(s) parent(s). Un faible pourcentage pour des heures de jeu entre enfants.

A l'évidence, un gros travail à faire pour les moniteurs dans la motivation des élèves à fréquenter les installations en dehors de leur(s) heure(s) de cours.

2.10 - Les réservations.

7358 créneaux (25h/jour) sont réservés sur la saison (dix mois). Autre statistique peu utile.

2.11 – Les contrôles.

L'application du règlement intérieur doit être assurée par l'ensemble des membres du Comité et des adhérents. Sinon le règlement intérieur n'a plus de raison d'être.

2.12 - Le planning annuel.

Ces statistiques reposent sur les données enregistrées dans Tennisweb et donc vérifiables sur le site.

Les annexes donnent les tableaux d'où sont extraites ces statistiques.

Ces statistiques sont relevées sur 64 jours de weekends (samedi, dimanche, hors vacances scolaires) de septembre 2012 à juin 2013.

Version 1 avec le premier weekend des petites vacances (86 jours), version 2 sans le premier weekend des petites vacances (64 jours).

13 de ces 64 journées (version 2) étaient totalement libres de toutes réservations pour compétitions. Autant dire, à contrario, que 80 % (version 2) des journées de ces weekends ont accueilli des compétitions, réparties sur la saison entière. (74 % version 1)

35 % des créneaux weekends des courts couverts sont occupés sur la saison (avec petites vacances scolaires). Sans petites vacances scolaires = 45 %.

Sur la journée spécifique des samedis, 61 % des créneaux des courts couverts des samedis (version 2), entre 9h et 18h, sur les trois courts couverts, ont été pris par des compétitions ou les cours collectifs.

Le secrétaire fait remarquer que ces statistiques auraient pu être encore plus fortes si les matchs des championnats individuels par poules (NC et 4^e série) n'avaient été en forte baisse cette saison (cf. règles plus contraignantes appliquées à ce type de championnats individuels) et si le secrétaire n'avait pas investi beaucoup d'efforts et de temps à organiser les matchs de championnats individuels par tableaux (3^e série) avec une grande majorité des convocations sur les petites vacances scolaires (février).

Sur le planning annuel incluant toutes les réservations (compétitions, cours collectifs, réservations des adhérents), les statistiques montrent les totaux suivants :

- heures rouges (9h/18h le weekend et 17h/21h en semaine) : les cours couverts sont occupés à 82 % !
- uniquement sur les heures weekends (samedis et dimanches, 9h/18h) : les courts couverts sont occupés à 83 % !
- uniquement sur les heures du samedi matin (9h/12h) : les courts couverts sont occupés à 81 % !

Le secrétaire fait remarquer que si le projet de mettre des cours collectifs enfants le samedi matin, sur un deuxième court couvert (cf. proposition de modification du règlement intérieur), ce sera nécessairement en mettant dehors un certain nombre de ces adhérents en pratique libre, qui réservent les samedis matins.

2.13 - Les compétiteurs.

- 149 adhérent(e)s sont classé(e)s (31 % des adhérents).

On peut donc bien travailler sur cette donnée qui consiste à dire que 1 adhérent sur 3 est compétiteur dans notre association. Donnée à relativiser avec les compétitions à domicile exclusivement qui sont les seules compétitions d'une grande partie de nombreux de ces 149 adhérents compétiteurs avec très peu de matchs, en fait.

- 115 classés hommes
- 34 classées dames
- 94 adultes et 55 enfants.
- le classé le plus vénérable a 73 ans (Michel CRESP) et est classé 30/2.
- la plus jeune classée a 9 ans (Julia MARTIN) et est classée 30/5.

Les compétitions ne sont pas possibles sans des bénévoles pour les organiser : à souligner les investissements de Gilbert FLEURY, Frédéric LEJEUNE, Denis VEZIER (tournoi interne, tournoi open). Plus récemment Sébastien LEGAY (tournoi jeunes).

A saluer la réussite au JAT1 de Sébastien LEGAY.

A saluer également la réussite au JAT2 de Patrick CARREL et Nicolas LJUBISAVLJEVIC.

Le secrétaire indique qu'il faut continuer à veiller à limiter les compétitions qui ont atteint une occupation des courts couverts non négligeables. Il s'agit d'établir un juste partage des courts couverts notamment.

Ainsi le secrétaire cite cet exemple de l'organisation de rencontres de championnats jeunes sur la journée de la Pentecôte où le responsable, de bonne volonté, souhaitait réserver des courts couverts pour trois rencontres jeunes (dont certaines reportées) en indiquant qu'il y aurait sans doute peu de réservations adhérents. Le secrétaire et le trésorier se mettent d'accord pour respecter le principe d'un seul court couvert pour ces compétitions laissant les deux autres aux adhérents. A la fin de cette journée, le planning montrera un taux d'occupation des courts couverts de... 95 !

Un exemple qui montre combien il faut rester ferme sur ce juste partage des ressources en courts couverts.

2.14 - Les cours particuliers.

PCO a loué 145h (3h37 par semaine en moyenne) sur la saison de septembre 2012 au 22 juin 2013.

ML a loué 84h (2h par semaine en moyenne).

Le secrétaire regrette que ML ait refusé d'assurer les heures de cours collectifs du lundi soir (4h dont 2h pour deux groupes de six enfants (complets). Or le secrétaire constate que ML a été ou avait prévu d'être présent (sauf neige) 25 lundis de la saison. Autant dire que ML aurait parfaitement pu être en mesure d'assurer ces cours collectifs s'il l'avait voulu. Au final 19 inscrits désinscrits.

Maxime LEMAIRE précise qu'il en a déjà débattu avec le secrétaire et qu'il n'aurait pas pu prendre en septembre l'engagement d'assurer ces 4 heures de cours systématiques.

2.15 - La formation.

Le club a consacré un budget non négligeable (environ 2000 € cette saison ?) à la formation.

Que ce soit pour la formation des stagiaires Assistants Moniteurs de Tennis (AMT) : 3 candidats (NB – TC – KF) dont 1 a déjà été reçu (TC). 2 candidats pour l'an prochain (BJ - JBP).

Que ce soit pour la formation de juge-arbitre de tournoi (JAT1 et JAT2).

- 1 JAT1 (SL) et 2 JAT2 (PC – NL).

2.16 - Les animations et autres activités.

- La soirée patinoire (CCA)

- La fête du club (CB)

- Les trois journées du Sport Scolaire (150 enfants des écoles primaires de Crépy en Valois et d'autres communes proches).

- Le Challenge Kindraich (JC)

- La sortie à Roland Garros (CCA et JC) qui a réuni une centaine de nos adhérents, 25 % quasiment de l'effectif de l'association. Un véritable succès !

- La venue de la MJC (2 x 3h sur les vacances)

- La venue du Lycée Robert Desnos (2h le lundi midi) (KD)

2.17 – Les salariés et leurs engagements pour l'association.

- Pascal COLAS : rôle au sein de l'Ecole de Tennis, informations sur les résultats jeunes (championnats et tournoi), rôle moteur dans la montée de l'équipe 1 hommes.

- Maxime LEMAIRE : rôle au sein de l'Ecole de Tennis, rôle de responsable des championnats jeunes, capitaine de l'équipe 1 hommes.

- les stagiaires AMT : Nathan BAUDE, Thibaud CAVALLI, Kévin FIGIEL.

- AMT diplômée : Sandrine EMERY

- Denis VEZIER

Au total : 7 salariés

2.18 - Les bénévoles.

- Frédérique CAVALLI : secrétaire de l'Ecole de tennis (tout le planning) qui continue à exercer une veille vigilante en signalant régulièrement des éléments à préciser.

- les bénévoles « occasionnels » : Jean Baptiste PIAZZA (toujours volontaire), Didier HERBETTE (présent sur chaque sollicitation, Sylvain MASSIEUX.

Le secrétaire souligne cependant que sur de nombreuses occasions, les bénévoles manquent. Dernier exemple en date avec les sollicitations pour tenir les permanences du tournoi jeunes où, s'il l'on en croit la feuille d'inscription dans le hall d'accueil, très très peu de bénévoles ont répondu aux appels répétés du Bureau.

- le secrétaire tient également à remercier particulièrement le webmaster de Tennisweb : Pascal GOUBIER qui reste toujours aussi réactif, prenant en compte nos demandes spécifiques et apportant une solution dans les minutes qui suivent la demande.

- les membres du Comité.

- rappel : 306 « problèmes » gérés dans la saison (invitations, documents manquants, problème d'attestation licence, de badge, etc...).

2.19 - La municipalité.

Notamment Thierry LEFEVRE qui est sollicité en urgence et intervient dans les plus brefs délais.

La personne qui assure l'entretien du club house et des courts couverts.

Les gardiens (pour ouvrir, par exemple, quand le système du contrôle d'accès est bloqué).

Le secrétaire

Le président fait deux remarques sur le rapport d'activités du secrétaire :

- le secrétaire insiste pour indiquer que les cours collectifs adultes doivent être aussi accessibles aux débutants. Le secrétaire rappelle que c'est la motivation première de l'organisation de ces cours collectifs adultes et que le club doit veiller à garder des places pour ces néo-adhérents sans aucune notion tennistique. Le président indique que ces cours collectifs sont pourtant quasiment la seule possibilité pour des personnes qui travaillent sur des plages horaires importantes en semaine de pouvoir profiter d'une heure de tennis hebdomadaire.
- Le secrétaire a indiqué qu'il a fallu 7 mois pour que M. Carrel daigne se renseigner sur la légalité à mettre en situation professionnelle des stagiaires, sans tuteur, sur des volumes horaires dépassant largement les 15h annuelles indiquées dans le CQP des AMT. Le secrétaire rappelle qu'à ce jour, aucun texte ne permet de penser qu'on peut placer ces stagiaires dans de telles situations.
- Le président indique que ce n'est pas exact : les AMT en formation peuvent bénéficier d'un contrat et d'un salaire ce qui a été réalisé pour ceux qui interviennent au club après que le président ait pris l'attache de la DDCS et de la FFT.

Le rapport d'activités est approuvé par 43 voix pour, 2 voix contre, 20 absents et l'absence de vote de la part du secrétaire.

Mme CARREL TORLET précise pourquoi elle a voté contre considérant que ce rapport d'activités est empreint de digressions qui n'ont rien à faire dans un rapport d'activités.

M. CARRÉ demande à Mme CARREL TORLET si le rapport de M. CARREL n'est pas "empreint de digressions" sur le secrétaire ?

3 - Bilan des compétitions jeunes et adultes (Kévin FIGIEL)

Pas de rapporteur.

Le secrétaire indique que l'on peut tout de même citer les deux titres de l'équipe 1 dames, en championnat d'hiver pour cette saison et en championnat d'été pour 2012.

Le président rappelle les titres de Pierre Emmanuel FOSSIER ainsi que la victoire de l'équipe garçons en 9/10 ans en championnats par équipes. Il regrette que pour la deuxième année, un rapport sportif n'ait pu être effectué.

4 - Rapport financier Julien COCONI

(voir document joint à ce procès-verbal).

Le Commissaire aux comptes atteste de la sincérité et de l'exactitude dans la tenue des comptes.
(pas de rapport communiqué).

Le secrétaire demande sur quelles bases est calculé l'équivalent plein temps présenté et chiffré dans ces « contributions volontaires » pour leur partie « bénévolat ».

Le président répond qu'il a estimé le temps de travail de chacun des bénévoles de l'association, en fonction de ses propres évaluations, à savoir principalement 0,2 ETP pour chaque membre du bureau (président secrétaire et trésorier) et la permanence assurée par Gilbert FLEURY.

Le secrétaire s'étonne de ne pas avoir été interrogé pour ce qui concerne le rôle qu'il occupe au sein de l'association, ainsi que chaque bénévole de l'association qui aurait du être associé à ce travail, pour qu'il soit crédible.

Le président lui répond qu'on ne va tout de même pas faire des fiches de suivi, comme cela se pratique dans certaines organisations professionnelles.

Le secrétaire répond que l'estimation à la louche ainsi faite ne permet que d'établir une estimation très fantasmagorique et donc d'aucune utilité. Le secrétaire indique qu'il n'y a aucun intérêt à présenter un chiffrage aussi empirique.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5 - Vote des cotisations 2012/2013 et budget prévisionnel

Le président présente la proposition de tarifs 2013/2014 proposée par le Comité (moins le secrétaire).

Le principe appliqué est une baisse de 10 € sur les cotisations (hors Ecole de Tennis et les cotisations déjà réduites telles que les cotisations Famille), uniquement pour les crépinois. Les autres cotisations demeurent inchangées. Ces dispositions se pratiquent dans d'autres clubs de tennis.

La Ville de Crépy en Valois est aujourd'hui la seule ville à donner une subvention de fonctionnement au Tennis Club de Crépy en Valois (13.875 € en 2013) à laquelle s'ajoute la prise en charge de travaux et de prestations encore plus importante.

David MUCCI indique qu'il ne comprend pas pourquoi est proposé un principe de ce type. Olivier CAVALLI indique également qu'il ne comprend pas ce principe.

David MUCCI indique ainsi que les compétiteurs adhérents du club mais non-crépinois contribuent grandement (par le jeu des kilomètres-athlètes qui restent la base de calcul de la subvention municipale) à l'obtention d'une subvention importante pour l'association de la part de la municipalité. Sans ces non-crépinois, le club perdrait une partie de cette ressource.

Le secrétaire fait état d'un certain nombre d'arguments qui l'ont amené, dès la première discussion de cette proposition du président en réunion du Comité, à ne pas adhérer à cette proposition :

- l'association a pour nom « Tennis Club de Crépy en Valois » et non « Tennis Club des crépinois et crépinoises ».

- c'est une association à part entière, simplement affiliée à l'USC.

- ce principe induit une réelle discriminatoire entre crépinois et non crépinois.

- une discrimination qui nie l'histoire du club dont les installations ont été financées par les adhérents crépinois et non-crépinois, en partie ou complètement (rappels : court n°6 : 132 000 € à 100 % pour le club, court n°5 : 85 000 €, de nombreux travaux à hauteur de 50 % : pose des volets court n°6, éclairage court n°6, réfection des surfaces (court n°6), courts extérieurs (3 et 4) pour les plus récents).

- l'association a pu finaliser ces projets grâce à des financements montés en tenant compte des non-crépinois (le fameux ratio de 100 adhérents pour 1 court couvert qui a permis la construction du 3^e court couvert).

- une discrimination dangereuse pour l'association puisque 46 % des adhérents adultes ne sont pas crépinois (40 % des enfants) et peuvent ne pas comprendre cette soudaine discrimination.

- si c'est, en partie, avec la justification des impôts locaux et fonciers versés par les crépinois qu'on présente ce principe, c'est nier également les financements complémentaires du Conseil Général qui s'adressent eux, à tous les habitants de l'Oise, à la fois dans les investissements (courts couverts) et dans le fonctionnement (AVSL) de l'association.

- la situation financière du club va évoluer dans les saisons qui viennent (fin de la subvention du CR, coût plus élevé avec le 3e moniteur à temps partiel sur 15/20h).

- quel sens aurait une baisse cette saison, pour devoir revenir au même niveau la saison suivante ?

- les cotisations proposées par le club sont déjà (et tant mieux) d'un niveau très « raisonnable » (multiples

tarifs, multiples réductions).

- néanmoins une proposition alternative ne reposant que sur l'analyse de la situation financière présente (très favorable) serait une baisse pour tout le monde, ou pour personne.

Le secrétaire indique qu'il reste sur le dernier argument suivant pour rejeter cette proposition : ce principe est contraire à l'esprit associatif pour une association qui doit rassembler et non chercher à diviser ses adhérents.

La question posée à l'Assemblée Générale repose donc sur le choix entre la proposition de tarif du Comité avec des tarifs crépynois et non-crépynois ou le statu-quo traditionnel avec indexation automatique de l'augmentation du coût de la licence FFT.

L'Assemblée Générale rejette la proposition du Comité par 17 votes contre, 5 abstentions et 4 pour. C'est donc la seconde proposition (statu-quo avec indexation de l'augmentation de la licence FFT) qui est approuvée.

6 - Proposition de modification du règlement intérieur

Article 5 - Accès aux courts.

Le paragraphe G devient le suivant : « *Sauf pour une rencontre de championnats par équipes ou les matchs de tournois par tableaux, il n'est pas possible de procéder à la réservation de plus d'un court couvert à la fois pour des activités club ou nécessitant la réservation par le biais du club* ».

Le précédent paragraphe G devient le paragraphe H, sans autre modification.

Le président propose de compléter cette proposition par les termes « sauf le mercredi et le samedi matin ». Il explique que pour le mercredi, c'est un principe de réalité mis en œuvre depuis de nombreuses années. Pour le samedi, il faut anticiper les nouvelles mesures de l'Education Nationale avec école le mercredi matin et il faut également permettre à des AMT ne pouvant intervenir que le samedi de pouvoir le faire si la demande des adhérents le nécessite.

Le secrétaire précise que selon lui, c'est une amputation de l'offre pour le tennis loisirs.

Le vote s'effectue sur la proposition enrichie. 18 votes pour, 5 votes contre et 4 abstentions

7 - Renouvellement des membres du Comité de Direction :

Le Comité de Direction est composé de 5 à 12 membres maximum. Les 9 membres élus lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2010, et encore en responsabilités, le sont pour 4 ans à partir de cette date. Il y a possibilité de porter ce nombre d'élus à 12.

Les candidatures qui ont été adressées au Président de l'association, au moins dix jours avant la date de l'assemblée Générale, soit le 15 septembre 2012 (cf. article 14 des statuts de l'association) sont les suivantes : Sébastien LEGAY, Éric NICOLAS.

Sont élus : Sébastien LEGAY (29 voix), Éric NICOLAS (24 voix).

8 - Questions diverses

Question 1 - Insultes et menaces de coup proférées par M. Nicolas à mon encontre. Le Comité n'a pris aucune sanction sur cette agression très grave.

Les membres de l'Assemblée Générale considèrent t-ils que ces insultes et cette menace de coup peuvent ne faire l'objet d'aucune sanction de la part de l'association ? (Question posée par C. Carré)

Question 2 - A l'occasion de l'examen de cette question, M. Carrel m'a accusé « d'être un vrai manipulateur ». J'estime que c'est une diffamation caractérisée, très grave.

Les membres de l'Assemblée Générale trouvent-ils que cette accusation de M. Carrel est acceptable ? (Question posée par C. Carré)

Question 3 - Les membres de l'Assemblée Générale trouvent-ils que M. Carrel a un droit, une impunité pour multiplier les mises en cause, les jugements de valeur sur les personnes, les diffamations, s'en devoir en répondre ?

Je fais référence à la très longue liste communiquée dans l'annexe 3, communiquée (sur le site) avec le CR du 15 mars 2013.

(Question posée par C. Carré)

Question 3 - Je reste l'unique membre du Comité à faire appliquer le règlement intérieur sur les règles de réservation des courts. Aucun autre membre du Comité n'a jamais traité ce genre de problème. Il est pourtant certain que nombre d'entre eux ont pu constater des non-respects du règlement, des fraudes avérées.

Les membres de l'Assemblée Générale trouvent-ils normal que les élus de l'association me laissent seuls dans ce rôle ingrat ?

(Question posée par C. Carré)

Question 4 - A l'occasion de l'examen de la demande de remboursement de frais d'un adhérent, le Comité a pris une décision de refus. Or il s'avère, quantité de preuves à l'appui, que ce refus ne correspond en rien à l'attitude régulière du Comité sur le remboursement de frais de ses propres membres, voire d'adhérents proches du Comité (stagiaires AMT). Décision et attitude du Comité que j'estime gravement discriminatoire.

Est-il possible que le Comité prenne des décisions partisans, discriminatoires ?

(Question posée par C. Carré)

Question 5 - Est-il possible, pour M. Carrel, de ne pas respecter des textes de l'association ? (Question posée par C. Carré)

Question 6 - Est-il possible, pour M. Carrel, de développer des arguments contraires aux intérêts de l'association ? (Question posée par C. Carré)

Question 7 - Est-il possible, pour M. Carrel, de ne pas respecter les procédures de prise de décision régies par les textes de l'association ? (Question posée par C. Carré)

Question 8 - Est-il possible, pour M. Carrel, de revendiquer une ascendance hiérarchique sur les autres élus de l'association ? Voire faire preuve d'un autoritarisme déplacé ? (Question posée par C. Carré)

Question 9 - Est-il possible, pour M. Carrel, de laisser passer des manquements graves à l'éthique de l'association ? (Question posée par C. Carré)

Question 10 - Est-il possible, pour M. Carrel, de développer des éléments inexacts, voire mensongers ? (Question posée par C. Carré)

Question 11 - Est-il possible, pour M. Carrel, de défendre des positions contradictoires ? (Question posée par C. Carré)

Question 12 - Est-il possible, pour M. Carrel, de ne pas effectuer des démarches incontournables engageant la responsabilité de l'association ? (Question posée par C. Carré)

Question 13 - Est-il acceptable que M. Coconi m'accuse « d'avoir utilisé ma fille dans l'affaire Nicolas » ? (Question posée par C. Carré)

Question 14 - Je suis intervenu deux fois en réunion de Comité (mars et avril 2013) pour proposer une répartition plus morale des deux places délivrées par la FFT pour la mal intitulée « Journée des Présidents ». Dans ma seconde intervention, j'ai cité une réponse de la FFT se montrant très favorable à cette proposition. En appui de la proposition que je réitère ci-dessous je cite également cet extrait d'un article du Tennis Infos de décembre 2011/Janvier 2012, page 48 (<http://www.fft.fr/actualites/tennis-info/2013> : « Ce rendez-vous qui rend hommage aux hommes et aux femmes qui oeuvrent au quotidien sur le terrain ne doit pas être dénaturé, rappelle le secrétaire général de la FFT, Daniel HETTE ». Cet autre extrait du même article : « Nous nous sommes rendu compte que des dirigeants rétrocédaient leur place à des tiers, alors que nous voulons que cette initiative permette une valorisation des responsables de clubs, fait remarquer Daniel HETTE ».

Deux fois, les membres du Comité ont accueilli cette proposition, avec des ricanements, des applaudissements ironiques, et un rejet unanime exprimé par leur vote.

Je dénonce le caractère non démocratique de l'affectation de ces deux places, puisque l'une d'elle va au bénéfice de quelqu'un n'étant absolument pas investi dans le fonctionnement de l'association, en tant que dirigeant ou simple bénévole actif. Ce qui reste totalement étranger à l'esprit de cette institution rappelée ici par le secrétaire général de la FFT.

M. Carrel a refusé de donner le nom de cette personne, qui prend ainsi la place d'un ou une dirigeante de l'association pourtant pleinement légitime à en demander le bénéfice et voir ainsi reconnus ses mérites, par ses pairs.

Je fais donc la proposition suivante à l'Assemblée Générale : que ces deux places offertes par la FFT et qui sont le symbole de la reconnaissance de la FFT pour les dirigeants de club et leur investissement pour le bon fonctionnement de leur club, soient, dans notre association, données à deux dirigeants de notre association (membres du Comité et responsables officiels et bénévoles), deux personnes parmi les plus méritantes donc, à l'issue d'un choix majoritaire des membres du Comité, dans les mêmes conditions que pour les autres votes du Comité. (Question posée par C. Carré)

Question 16 - La FFT vient de modifier considérablement le rythme de l'augmentation du montant de la licence. Le Comité a refusé de protester officiellement contre cette décision.

Je fais donc deux propositions :

1 - Réaliser un sondage afin de recueillir le sentiment de nos adhérents sur cette modification du rythme d'augmentation de la licence (+ 50 % en 5 ans pour les adultes et + 76 % pour les enfants).

Pour ce faire je souhaite pouvoir communiquer le courrier envoyé par moi à M. Gachassin, Président de la FFT, dans lequel je me prononce clairement contre cette mesure. Éventuellement communiquer également un argumentaire contradictoire qui viendrait défendre cette « augmentation augmentée ». A produire par ceux qui militeront pour cela.

2 - Adresser, si une majorité des adhérents se prononcent contre cette « augmentation augmentée », une lettre officielle de l'association à la FFT pour se plaindre de cette nouveauté pour le moins polémique et les conditions dans lesquelles la décision a été prise par l'AG de la FFT du 16 février 2013. (Question posée par C. Carré)

Question 17 - La forme des comptes-rendus des réunions du Comité. (question posée par P. Carrel).

Un débat s'engage.

Le président propose d'examiner la question 17, posée par lui et qu'il estime ne pas être une question diverse.

Le secrétaire réitère sa remarque sur l'impossibilité pour le président à prétendre que sa question (n°17) n'a pas le même statut que les questions posées par le secrétaire (1 à 16).

Le président, Mme CARREL et M. NUNS affirment catégoriquement que les questions diverses ne peuvent pas donner lieu à un vote de la part de l'Assemblée Générale.

M. NUNS, à cette occasion, réaffirme que le président n'est pas un membre comme les autres et que le secrétaire reste bien un exécutant au sein de l'association.

Le secrétaire indique à M. NUNS qu'il dit n'importe quoi.

Le secrétaire indique que ce sont les statuts de l'association qui établissent le fonctionnement de l'association. Il est dit dans ces statuts que l'Assemblée Générale a toute légitimité pour « délibérer sur toutes les questions d'intérêt général ». Le secrétaire indique que ses questions portent bien sur le fonctionnement du Comité, du Bureau. A l'évidence de très graves questions d'intérêt général selon le secrétaire, et dont l'examen est nécessaire pour que les conflits très lourds, de plus en plus difficiles, maintenant connus de tous, ne s'aggravent pas plus.

M MIGLIASSO propose un vote de confiance vis-à-vis du président qui regroupe l'ensemble des questions que le secrétaire entend poser à l'assemblée. Le secrétaire indique que la question ne se pose pas ainsi, en termes de personne, mais bien en termes de pratiques et que ce vote ne permet pas d'examiner les nombreux dysfonctionnements liés à ces pratiques particulières. Et c'est bien la résolution de ces dysfonctionnements qui restent l'objet des attitudes du secrétaire.

Bruno Benedetti intervient et tient à redire son admiration et son estime aux personnes qui s'investissent dans la vie d'une association car il sait ce que cela coûte en temps et en énergie et en dévouement.

Cependant, M. Benedetti indique qu'être élu comme représentant dans une instance d'une association implique un fort sens de la responsabilité et une grande rigueur morale : en premier lieu, le respect aux personnes, pas de propos déplacés, discriminatoires, pas d'insultes, pas de premier ni même de deuxième degré comme il a pu l'entendre ! L'esprit gentlemen, le fair-play...

En deuxième lieu, le respect des règles et des statuts, incontournable, garantie du bon fonctionnement et déroulement des activités dans l'association ainsi que de l'équité entre tous les membres, donc pas de passe-droit, de tolérance particulière envers des amis ou arrangements personnels.

M. Benedetti indique que, à ce titre, les personnes détenant une responsabilité se doivent d'avoir un comportement exemplaire.

Il lui semble, au vu des documents qu'il a pu lire, que des dysfonctionnements sérieux et des manquements graves à ces principes fondamentaux aient eu lieu au sein de notre association et il souhaite que les membres concernés se remettent un peu en question et optent pour des attitudes plus conformes à ce que l'on est en droit d'attendre de la part de personnes mandatés et responsables.

Enfin M. Benedetti indique qu'il a envie d'ajouter que les décisions prises doivent aller dans le sens de l'intérêt général et correspondre aux attentes des membres de l'association.

M JACQUET demande ce qui sera fait pour les jeunes 2006 (Pablo, Raphael, Thomas, Erwan) sur la prochaine saison. Le secrétaire précise qu'une réunion, fin juin, établira le planning pour la nouvelle saison avec les moniteurs du club.

L'Assemblée Générale, constatant l'heure tardive, prenant en compte l'information donnée par le président, Mme CARREL et M. NUNS (« impossibilité à voter sur une question diverse »), ne décide d'aucune lecture, aucun examen d'aucune des questions diverses (n°1 à 17).

A 13h10, Le président déclare l'Assemblée Générale close.

Le Président
Patrick CARREL

Le Secrétaire
Christophe CARRÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick CARREL', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe CARRÉ', written in a cursive style.

Documents joints à ce procès-verbal :

- les comptes du résultat de l'exercice 2012/2013
- le budget prévisionnel 2013/2014
- la proposition de tarifs 2013/2014 adoptée par l'Assemblée Générale
- Cotisations au prorata 2013/2014

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Cotisations et licences		Cotisations et licences	
Cursus Picardie	10,00	régularisation licences	186,09
Cotisation USC	100,00	Cotisations Club	11 851,30
remboursement COS	260,00	Cotisations Ecole tennis	23 877,60
Remboursement cotisations	198,50	<i>y compris licences fédération</i>	
Licences fédération	7 508,00	Cotisations Cours adultes	4 762,66
rejet chèques	126,00		
Achat et Rembt badges	1 808,35		
Frais fonctionnement		Subventions / intérêts	
Assurance	546,97	Ville Crépy en Valois	10 072,33
Abonnement Internet, site, FT, free	1 206,13	Conseil Général (AVSL)	11 980,00
Fournitures, envois, revues	70,49	Conseil Général (coupons sport)	1 660,00
Frais de déplacements et représentation	430,80	CDOT Mini tennis	200,00
Cabinet comptable	1 310,00	CNDS	1 500,00
Frais bancaires		Intérêts comptes	2 177,05
Manifestations et stages		Manifestations et stages	
Sortie Roland Garros		Participations familles sortie RG	
Opération Patinoire	426,36		
Fête Club	114,75		
Achats		Ventes	
Panneaux sponsors		Participations sponsors	
alimentation Club	317,83	Location Court	829,00
Matériel club house, terrains	97,83		
Cadeaux fleurs	341,60	Opération Tee Shirts (solde)	152,00
Balles	2 247,70	Balles	206,00
Indemnités cordage, bobines	268,30	Cordage	314,00
Tournois et championnats		Tournois et championnats	
Equipes engagements	355,80		
Bourse jeune	62,50		
Frais déplacement équipes	175,20		
Dépenses chpt individuel CDOT	467,40	recettes chpt individuel CDOT	433,00
Dépenses Tournoi interne	183,00	recettes Tournoi interne	308,00
Dépenses Tournoi Jeunes	303,65	recettes Tournoi jeunes	553,00
Dépenses NTC		recettes NTC	
Dépenses Tournoi Open	884,17	recettes Tournoi Open	1 220,00
Entraîneurs / officiels		Entraîneurs / officiels	
Formation Inscription PSC1 JAT1 JAT2 AMT	1 713,00		
Frais de déplacements formation	641,45		
Salaires bruts BE DE et AMT	32 038,76	Aide Conseil Régional (CES)	6 220,00
(Salaires nets 21046,71 4487,19)			
Charges sociales DO Chorum Medicis	10 961,66		
URSSAF		divers	10,68
Impôts et taxes AGEFOS	66,16		
Résultat exercice (excédent)	13 270,35	Résultat exercice (insuffisance)	
Total DÉPENSES	78 512,71	Total RECETTES	78 512,71

TRESORERIE 01/07/2012		TRESORERIE 30/04/2013	
Cptes courant CIC et Crédit Mutuel	282,04	Cptes courant Crédit Mutuel	2 589,66
Cptes livret CIC et Crédit Mutuel	99 463,27	Cptes livret Crédit Mutuel	115 140,32
Caisse	90,00	Caisse	138,37
TOTAL	99 835,31	TOTAL	117 868,35

18 033,04


BUDGET PREVISIONNEL

22/06/2013

Association : Tennis Club de Crépy en Valois

Exercice : 01/05/2013 au 30/04/2014

DÉPENSES		Montant (€)	RECETTES		Montant (€)
Cotisations et licences			Cotisations et licences		
Coupons Sport	1800,00		CG : rembt Coupons Sport	1800,00	
Cursus Picardie	100,00		Cursus Picardie	100,00	
Cotisation USC	100,00		Cotisations Club	21 000,00	
Cotisation COSMOS	50,00		Cotisations Ecole tennis	34 900,00	
Remboursement cotisations	200,00		<i>y compris licences fédération</i>		
Licences fédération	9 000,00		Cotisations Cours adultes	9 000,00	
Achat et Rembt badges	2 000,00		Ventes badges	1 000,00	
Frais fonctionnement			Subventions / intérêts		
Assurance	560,00		Ville Crépy en Valois	13 000,00	
Abonnement Internet, site, FT, Orange	1 200,00		Conseil Général (AVSL)	9 000,00	
Fournitures, envois, revues	1 000,00		Ligue : aide matériel informatique	200,00	
Autres dépenses diverses	200,00		Ligue : Label école tennis	400,00	
Frais de déplacements et représentation	1 000,00		CNDS	1 000,00	
Cabinet comptable	1 600,00		Intérêts comptes	2 000,00	
Frais bancaires					
Manifestations et stages			Manifestations et stages		
Bourses Club	500,00				
Ecole (alimentation, Fête juin, Fête Noel)	500,00				
Sortie Roland Garros	2 900,00		Participations familles sortie RG	2 000,00	
Opération Patinoire	500,00				
Fêtes Club	600,00				
Challenge Kindraich, Forum associations	200,00				
Achats			Ventes		
Panneaux sponsors	200,00		Participations sponsors	1 000,00	
Matériel pédagogique	1 000,00		Location Court	600,00	
Matériel club house	2 000,00				
Participation projets équipement club	15 000,00		Balles	270,00	
Balles	4 000,00		Cordage	400,00	
Indemnités cordage, bobines	300,00				
Tournois et championnats			Tournois et championnats		
Equipes engagements	1 000,00				
Homologation tournois	250,00		recettes chpt individuel CDOT	800,00	
Frais déplacement équipes	500,00		recettes Tournoi interne	330,00	
Dépenses chpt individuel CDOT	800,00		recettes Tournoi jeunes	500,00	
Dépenses Tournoi interne	200,00		recettes Balle Orange	100,00	
Dépenses Tournoi Jeunes	330,00		recettes Tournoi Open	1 200,00	
Dépenses Balle Orange G2005 F2004	60,00		recettes NTC	1 700,00	
Dépenses Tournoi Open	900,00				
Dépenses NTC	1 100,00				
Entraîneurs / officiels			Entraîneurs / officiels		
Formation PSC1 JAT AMT	1 000,00		aide Conseil régional	8 000,00	
Frais de déplacements animateurs	650,00				
Salaires bruts BE DE et AMT (Salaires nets)	40 000,00				
Charges sociales URSSAF Cris Chorum	17 000,00				
Résultat exercice (excédent)			Résultat exercice (insuffisance)		
Total DÉPENSES	110 300,00		Total RECETTES	110 300,00	

Cotisations Tennis Club de Crépy en Valois 2013/2014

- Licence obligatoire sur la saison en cours (renouvellement obligatoire de la licence au 1er octobre).	
ADULTE : 77 € + 23 € de licence F.F.T.	100 €
Cotisation au prorata : (voir annexe 1) A partir du 1er novembre, uniquement pour une première adhésion ou pour une synchronisation avec le renouvellement de la licence FFT et la date du 1er octobre de la saison suivante.	à déterminer à la date d'inscription
COUPLE : par personne : 60 € + 23 € de licence F.F.T.	166 €
PARENT d'élève de l'École de tennis : 64 € + 23 € de lic. F.F.T.	87 €
ÉTUDIANT (plus de 18 ans) : 50 € + 23 € de licence F.F.T. Uniquement sur présentation d'une carte étudiant.	73 €
ENFANT DE MOINS DE 18 ANS : 48 € + 14 € de licence F.F.T.	62 €
ÉCOLE DE TENNIS : Tarif normal : 188 € + 14 € de licence F.F.T. 25 à 30 Cours + licence + cotisation au club. Tarif réduit : - 10 % pour le 2e, -20% pour le 3e, etc... Mini Tennis (45 minutes, 10 élèves) : 88 € + 14 €	202 € 102 €
COTISATION FAMILLE (jusqu'à 4 personnes) : Elle n'est valable que pour les cotisations Club. Les cotisations dues pour l'École de tennis ne sont donc pas incluses (voir ci-dessous). Cette cotisation ne comprend pas les licences et le badge. Un justificatif peut être demandé. Passé le quatrième adhérent, les tarifs normaux sont à appliquer.	Forfait : 153 €
COTISATION FAMILLE avec COURS : Au moins 3 membres d'une même famille qui prennent des cours. Maximum de deux adultes. Maximum de cinq personnes (après application du tarif normal). Cette cotisation ne comprend pas le badge.	Bloquée à : 650 €
BADGE d'ACCÈS : vente avec option de rachat par le club. Badge non obligatoire.	20 €
<i>Les cotisations Club sont payables en 2 chèques (encaissés le mois courant et le mois suivant). Les cotisations Ecole en 3 (trimestre).</i>	
INVITATION : pour 1 heure réservée, Obligation de fournir le numéro de licence FFT de l'invité (licence FFT en cours de validité ou attestation d'assurance). Invitations limitées à un maximum de 5 par an pour un même invité.	5 €
LOCATION DE COURT : deux non-adhérents, pour 1 heure réservée Locations de court limitées à 1 ou 2, pour deux non-adhérents, uniquement durant les permanences, (numéros de licence FFT en cours de validité à fournir préalablement ou attestations d'assurance)	10 €
COURS COLLECTIF ADULTE : 25 à 30 séances selon le calendrier, groupe de 6 ou 4.	120 (à 6) /180 € (à 4)
COURS INDIVIDUEL et STAGE : avec un moniteur Brevet d'Etat (activités non organisées par le club).	Voir directement auprès des moniteurs
CORDAGE RAQUETTE : cordage nylon + pose	11 €
TUBE DE BALLE : 4 balles	6 €

TC Crépy en Valois - Saison 2013/2014 - Cotisations au prorata.

Cotisation au prorata ouverte uniquement aux : **nouveaux adhérents** et **adhérents qui doivent se recalculer** sur la date du début de la saison officielle (1er octobre).

Exclu de ce dispositif : renouvellement d'adhésion pour un adhérent qui aurait pris sa cotisation précédente entre le 1er septembre et le 31 octobre de la saison précédente.

Au bout de un an, jour pour jour, sans adhésion effective au club, un ancien adhérent peut à nouveau prétendre à ce tarif au prorata.

Date officielle de la saison : 30 septembre 2013.

Cotisation 2013 2014	Novembre 11 mois	Décembre 10 mois	Janvier 9 mois	Février 8 mois	Mars 7 mois	Avril 6 mois	Mai 5 mois	Juin 4 mois	Juillet 3 mois	Août 2 mois	Licence(s) 2014
-----------------------------	----------------------------	----------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------	------------------------	----------------------	-----------------------	--------------------------	-----------------------	------------------------

Adulte	77.00 €											
par mois	6.42 €	70.58 €	64.17 €	57.75 €	51.33 €	44.92 €	38.50 €	32.08 €	25.67 €	19.25 €	12.83 €	
avec licence 2014	100.00 €	93.58 €	87.17 €	80.75 €	74.33 €	67.92 €	61.50 €	55.08 €	48.67 €	42.25 €	35.83 €	23.00 €

Couple	120.00 €											
par mois	10.00 €	110.00 €	100.00 €	90.00 €	80.00 €	70.00 €	60.00 €	50.00 €	40.00 €	30.00 €	20.00 €	
avec licence 2014	166.00 €	156.00 €	146.00 €	136.00 €	126.00 €	116.00 €	106.00 €	96.00 €	86.00 €	76.00 €	66.00 €	46.00 €

Parent d'élève	64.00 €											
par mois	5.33 €	58.67 €	53.33 €	48.00 €	42.67 €	37.33 €	32.00 €	26.67 €	21.33 €	16.00 €	10.67 €	
avec licence 2014	87.00 €	81.67 €	76.33 €	71.00 €	65.67 €	60.33 €	55.00 €	49.67 €	44.33 €	39.00 €	33.67 €	23.00 €

Etudiant (+ 18 ans)	50.00 €											
par mois	4.17 €	45.83 €	41.67 €	37.50 €	33.33 €	29.17 €	25.00 €	20.83 €	16.67 €	12.50 €	8.33 €	

avec licence 2014	73.00 €	68.83 €	64.67 €	60.50 €	56.33 €	52.17 €	48.00 €	43.83 €	39.67 €	35.50 €	31.33 €	23.00 €
-------------------	----------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Enfant (-18 ans)	48.00 €											
par mois	4.00 €	44.00 €	40.00 €	36.00 €	32.00 €	28.00 €	24.00 €	20.00 €	16.00 €	12.00 €	8.00 €	
avec licence 2014	62.00 €	58.00 €	54.00 €	50.00 €	46.00 €	42.00 €	38.00 €	34.00 €	30.00 €	26.00 €	22.00 €	14.00 €

Cotisation Famille (avec ou sans cours) : consulter secretaireclub@gmail.com. Proposition détaillée communiquée ensuite.